



CONSEIL SYNDICAL

Procès-verbal de la **deuxième réunion** du Conseil syndical du SPUQ 2010-2011, tenue le mercredi 3 novembre 2010 à 12 h 30 en la salle D-R200 du pavillon Athanase-David (1390, rue Saint-Denis).

Ordre du jour

1. Élection à la présidence d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil syndical 2010-2011 tenue le 23 septembre 2010
4. Informations
5. Besoins de l'École de langues
6. Élections au Conseil exécutif
7. Élections : représentant, représentante de l'École des sciences de la gestion au Conseil exécutif du SPUQ
8. Divers

Présences :

Faculté	Département	Nom
Arts	École des arts visuels & méd. Danse École de design Études littéraires	Monique Régimbald-Zeiber
		Sylvie Pinard
		Lyne Lefebvre
		Jean-François Hamel
		Michel Lacroix
	Geneviève Lafrance	
	Antonio Dominguez Leiva	
Histoire de l'art Musique École supérieure de théâtre	Marie-Blanche Fourcade	
	Yves Jubinville	
	Lucie Villeneuve	
Communication	Comm. sociale et publique École des médias École de langues	Charles Perraton
		André Mondoux
		François Desaulniers
		Monica Soto
Science politique et droit	Science politique	Francis Dupuis-Déri
		Mark-David Mandel
		Nancy Thede
	Sciences juridiques	Gaël Gidrol-Mistral
Sciences	Chimie	Livain Breau
		Daniel Chapdelaine
	Informatique	Étienne Gagnon
		Jean Privat
		Timothy Walsh
	Kinanthropologie Mathématiques	Matthieu Dufour
		Christophe Holhweg
	Sciences biologiques	Lucie Lamontagne
		Nicolas Pilon
		Wanda Smoragiewicz
Sc. de la terre et de l'atm.		
Sciences de l'éducation	Didactique des langues	Marie-Christine Beaudry
	Éduc. et form. spécialisées	Sophie Grossmann
	Éducation et pédagogie	Julien Mercier

Sc. de la gestion	Études urbaines et tour. Finance Management et techn.	Benoit Duguay Alain Coen David Holford Olga Navarro-Flores Walter Rei Majliinda Zhegu
	Marketing Organisation et ress. hum. Sciences comptables Sc. économiques Stratégie, resp. sociale et environnementale	Raoul Graf Frédéric Gilbert Nadia Smaili Gilles Dostaler Soumaya Ben Letaifa
Sc. humaines	Géographie	Yves Baudouin Catherine Trudelle
	Histoire Linguistique	Denis Foucambert Daphnée Simard
	Philosophie Psychologie	Jacques Aumètre André Achim Liesette Brunson Marie Hazan
	Sciences des religions Sexologie Sociologie École de travail social	François Gauthier André Dupras Sid Ahmed Soussi Danielle Desmarais

Conseil exécutif		
Comité exécutif	Présidente	Michèle Nevert
	2 ^e vice-présidente	
	3 ^e vice-président	Jean-Marie Lafortune
	Secrétaire	Marie-Cécile Guillot
	Trésorier	Mario Houde
	Conseiller	André Breton
Représentantes, représentants de faculté		
	Arts	
	Communication	
	Science politique et droit	Rémi Bachand
	Sciences	
	Sciences de l'éducation	Martin Riopel
	Sciences de la gestion	
	Sciences humaines	Claude Braun

<i>Autres participantes, participants</i>		
Faculté	Département	Nom
Communication	Comm. sociale et publique École de langues	Philippe Sohet
		Juliane Bertrand
		Christel Keller-Segovia
		Carey Nelson Heather Newell
Science politique	Sciences juridiques	Martin Gallié
Sciences de l'éducation	Didactique des langues Éduc. et form. spécialisées	Lucie Godard
		Delphine Odier-Guedj
Sc. de la gestion	Sciences comptables	Guy Cucumel
		Hassan El Ibrami
Sc. humaines	Sciences des religions Sexologie	Guy Ménard
		Line Chamberland
Conseiller FP-CSN Alain Brouillard		

1. Élection à la présidence d'assemblée

La présidente du SPUQ, Michèle Nevert, souhaite la bienvenue aux participantes, participants à la réunion du Conseil syndical.

Sur proposition Michèle Nevert, appuyée par Livain Breau, Charles Perraton, qui accepte, est élu président d'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée invite les participantes, participants à prendre connaissance du projet d'ordre du jour apparaissant au dossier de la réunion.

Sur proposition de Livain Breau, appuyée par Benoit Duguay, l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal de la 1^{re} réunion du Conseil syndical 2010-2011 tenue le 23 septembre 2010

Sur proposition de Livain Breau, appuyée par Étienne Gagnon, le procès-verbal de la 1^{re} réunion du Conseil syndical du SPUQ 2010-2011, tenue le jeudi 23 septembre 2010, est adopté sans modifications.

4. Informations

La parole est donnée à Michèle Nevert, présidente du Syndicat.

Soirée de Noël

La soirée de Noël du SPUQ aura lieu cette année le mercredi 15 décembre.

Rencontres avec les déléguées, délégués syndicaux

Les membres du Comité exécutif ont organisé des rencontres avec les déléguées, délégués syndicaux départementaux et les représentantes, représentants des facultés pour discuter de différents dossiers et pour faciliter la circulation de l'information.

Accueil des professeures, professeurs nouvellement embauchés

Les membres du Comité exécutif ont organisé des rencontres d'accueil avec les professeures, professeurs nouvellement embauchés.

5. Besoins de l'École de langues

La parole est donnée à Marie-Cécile Guillot, secrétaire du Syndicat.

À la fin de la négociation de la convention collective des maîtres de langue, les parties se sont entendues pour mettre sur pied un comité qui étudierait le nombre de postes de maître de langue à ouvrir pour la durée de la convention collective (étant donné que la partie patronale n'avait accordé qu'un seul poste de maître de langue de 2009 à 2013).

La composition du comité était la suivante :

Pour la partie syndicale :

Dorval Brunelle, professeur, Département de sociologie et directeur de l'Institut d'études internationales de Montréal

Gladys Benudiz, maître de langue et directrice de l'École de langues

Marie-Cécile Guillot, maître de langue et secrétaire du SPUQ

Christel Keller-Segovia, maître de langue et directrice du Regroupement Langues et cultures étrangères

Johanne Villeneuve, professeure, Département d'études littéraires et directrice du doctorat en sémiologie

Pour la partie patronale :

Josée Dumoulin, directrice, Service du personnel enseignant
 Nicolas Marchand, directeur du développement des projets académiques
 Marc-André Vigeant, directeur, Service des relations professionnelles

Les réunions du Comité se sont déroulées d'avril à octobre 2010. Au cours de ces rencontres, il a été question de l'historique, de l'évolution et du fonctionnement de l'École de langues. À la demande des représentants patronaux, divers documents ont été déposés : mission, plan d'action de l'École, échéancier détaillé des projets. Au cours de la quatrième réunion, les membres syndicaux ont expliqué qu'en 2009, l'École a perdu deux postes en raison d'un décès et d'une démission et ont donc demandé à ce que ces deux postes soient maintenus. À la fin de cette quatrième rencontre, les membres syndicaux ont demandé aux membres patronaux, pour la réunion suivante, de leur soumettre la position de la Direction de l'UQAM sur ces deux postes et de leur faire part de la réaction de la Direction quant aux orientations de l'École de langues.

À la cinquième et dernière rencontre (18 octobre 2010), les membres patronaux rapportent que la Direction a fait le constat que les activités de l'École de langues ne sont pas en lien avec la programmation de l'UQAM et qu'il y a trop d'étudiants libres (c'est-à-dire inscrits dans aucun programme de l'Université). C'est alors qu'ils font les deux propositions suivantes : prolongation des contrats pour une année supplémentaire des deux maîtres de langue substitués et création d'un nouveau comité qui verrait à l'intégration des activités de l'École à la programmation de l'UQAM.

Les membres syndicaux ont écrit une lettre exprimant leur indignation et leur déception face à ces réponses; cette lettre a été lue par le représentant de la Faculté de communication à la Sous-commission des ressources (Yves Théorêt) et a été déposée au dossier de la réunion du 20 octobre 2010.

Les maîtres de langues ont tenu une assemblée extraordinaire au cours de laquelle ils ont adopté une résolution faisant un certain nombre de demandes en termes de ressources.

10CS599 Appui à la demande de l'École de langues

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU qu'en 2009, la grève des maîtres de langue s'est conclue par l'octroi d'un seul poste et la création d'un comité « chargé d'étudier les besoins de l'École de langues en ce qui concerne le nombre de postes de maîtres de langue nécessaire au bon fonctionnement de l'École en fonction de son développement, de sa mission et de sa programmation »;

ATTENDU les besoins réels de l'École de langues, sans compter l'augmentation de 14 % des effectifs étudiants à l'automne 2010, et les opportunités de développement qui s'offrent à l'École de langues;

ATTENDU la perte de deux postes de maîtres de langue réguliers en raison d'un décès et d'une démission en 2009;

ATTENDU que l'École de langues demande :

1. l'embauche immédiate de deux maîtres de langue réguliers en remplacement d'un décès et d'une démission en 2009;
2. que les deux postes substitués actuels deviennent des postes réguliers;
3. que, par la suite, soient octroyés à l'École trois postes de maître de langue par année jusqu'à la signature de la prochaine convention collective.

ATTENDU l'appui massif déjà manifesté par le corps professoral (lettres envoyées au recteur Claude Corbo en mai 2009, résolutions du Conseil syndical d'avril 2009 à mars 2010);

ATTENDU qu'à l'issue des travaux du Comité d'étude sur les besoins de l'École de langues, la Direction n'a soumis que les deux propositions suivantes : prolongation des contrats pour une année supplémentaire des deux maîtres de langue substitués et création d'un nouveau comité qui « verrait à l'intégration des activités de l'École à la programmation de l'UQAM »;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

S'INDIGNE de l'attitude de la Direction de l'UQAM;

APPUIE les demandes de l'École de langues;

RÉCLAME dans l'immédiat à la Direction de l'UQAM :

1. l'octroi de deux postes de maîtres de langue réguliers en remplacement d'un décès et d'une démission en 2009;
2. que les deux postes substitués actuels deviennent des postes réguliers;

APPELLE l'UQAM à soutenir le développement de l'École de langues dans une perspective de réponse aux besoins de la société québécoise dans un contexte d'internationalisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Organisation du débat sur les rôles, pouvoirs et responsabilités des doyennes, doyens

À la fin de la négociation des conventions collectives, il a été décidé de mettre sur pied six comités afin de trouver un règlement aux articles restés en suspens.

Parmi ces comités, un appelé Comité d'étude sur le statut des doyennes, doyens était chargé de définir les rôles, responsabilités et pouvoirs des doyennes, doyens de même que les modalités de nomination.

Le 3 décembre 2009, le Comité d'étude sur le statut des doyennes, doyens est formé et a pu tenir cinq réunions.

La composition du Comité d'étude sur le statut des doyennes, doyens est la suivante :

Membres choisis par l'exécutif du SPUQ :

Paul Bélanger (Département d'éducation et formation spécialisées)
 François Bergeron (Département de mathématiques)
 Pierre Lebus (Département d'éducation et pédagogie)
 Max Roy (Département d'études littéraires)

Membres choisis par la Direction de l'UQAM :

Madga Fusaro (Département de management et technologie)
 Luc-Alain Giraldeau (Département des sciences biologiques)
 Jean-Guy Prévost (Département de science politique)
 Serge Robert (Département de philosophie)

Robert Proulx, vice-recteur à la vie académique, et Michel Laporte, 1^{er} vice-président du SPUQ agissaient à titre de coprésidents.

Dans l'après-midi du lundi 22 mars 2010, à la suite de la réunion du comité de direction de l'UQAM (qui s'est tenue le matin même), Robert Proulx a annoncé à Michel Laporte la décision de la Direction de l'UQAM de mettre fin aux travaux du comité et qu'elle souhaitait porter le dossier à la Commission des relations de travail.

Le jeudi 25 mars 2010, le SPUQ a reçu une requête (de 125 pages) demandant le retrait des doyens de l'unité de négociation adressée par la Direction de l'UQAM à la Commission des relations de travail.

Au paragraphe 47 de la requête, il est écrit que « les doyens sont dans les faits des représentants de l'Employeur. »

Face à cette requête, le Comité exécutif a déposé deux griefs; le premier grief dénonce le non-respect de la convention collective (clause 1.38, lettre d'entente n° 2 et annexe D) de la part de la Direction de l'UQAM qui a modifié unilatéralement les pouvoirs et responsabilités des doyens. Le second grief dénonce le non-respect de la convention collective de la part de la Direction de l'UQAM qui n'a pas envoyé de copie au SPUQ d'une lettre adressée aux doyens à la mi-décembre 2009 (alors que la clause 3.03 de la convention collective prévoit que le SPUQ reçoit copie de tout document adressé aux professeurs, professeurs).

Dès la première rencontre à la Commission des relations de travail, le SPUQ a dit au commissaire que la convention collective prévoyait le rôle et les responsabilités des doyens, qu'un grief avait été déposé et que le dossier était de la juridiction d'un arbitre de grief et non d'un commissaire de la Commission des relations de travail (il ne s'agit pas du Code du travail). Mais le commissaire a pris l'objection sous réserve et a souhaité entendre la cause sur le fond.

La cause a duré sept jours. Dès le premier jour, le commissaire a mentionné qu'en 1971, le Tribunal du travail avait modifié le libellé de l'accréditation du SPUQ et que cette modification n'avait jamais été appliquée; il souhaitait donc corriger cette erreur.

Mais les deux parties (syndicale et patronale) ont précisé que les doyens de 1971 ne sont pas les mêmes que ceux de 2010.

La Direction de l'UQAM a fait sa preuve que les doyens sont effectivement des supérieurs immédiats et qu'ils donnent des mesures disciplinaires au personnel de soutien de toute la faculté.

La décision du commissaire du travail, arrivée le 13 octobre 2010, est la suivante : la Commission des relations de travail corrige l'erreur dans la description de l'accréditation du Syndicat des professeurs et professeurs du Québec à Montréal en déclarant que le SPUQ est accrédité pour « représenter tous les professeurs à temps plein et à mi-temps, à l'exception de ceux rémunérés sur une base horaire et forfaitaire et des doyens » et déclare que les personnes occupant les fonctions de doyens d'une faculté de l'UQAM ne sont pas des salariés au sens du Code du travail.

Le SPUQ évalue la possibilité de porter cette décision en révision. Par ailleurs, l'audition du grief n'est pas terminée et se poursuivra dans le courant du mois de janvier 2011.

La question n'est donc pas fermée au niveau juridique et l'est encore moins au niveau politique.

Le corps professoral a toujours discuté le fonctionnement de notre Université, c'est ainsi qu'un débat se tiendra sur les rôles, pouvoirs et responsabilités des doyennes, doyens, à la demande de plus de 540 personnes qui ont signé la pétition.

Trois thèmes seraient abordés :

1. Avantages et effets d'un doyen cadre (deux personnes de deux universités différentes viendraient faire un bref exposé afin de lancer le débat);
2. La collégialité comme fondement du fonctionnement universitaire;
3. Rôles, responsabilités et pouvoirs d'une doyenne, d'un doyen à l'UQAM.

10CS600 Débat sur les rôles, responsabilités et pouvoirs des doyennes, doyens

ATTENDU la demande de débat exprimée par le corps professoral (plus de 540 signataires de la pétition);

ATTENDU la nécessité de définir les rôles, responsabilités et pouvoirs des doyennes, doyens, tel que stipulé dans la lettre d'entente n° 2;

Sur proposition de Livain Breau, appuyée par Monique Zeiber-Régimbald;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

ADOPTE l'organisation du débat proposée par le Conseil exécutif

1. les 24 et 25 novembre 2010 : plénières
3. le 13 décembre 2010 : Assemblée générale du SPUQ avec vote à bulletin secret.

Le vote est demandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Élections : représentante, représentante de l'École des sciences de la gestion au Conseil exécutif du SPUQ

Sur proposition Benoit Duguay, appuyée par André Mondoux, Charles Perraton, qui accepte, est élu président d'élections et Marie-Cécile Guillot, qui accepte, est élue secrétaire d'élections.

Sur proposition Benoit Duguay, appuyée par André Mondoux, Lyne Lefebvre, qui accepte, est élue scrutatrice.

Au Conseil exécutif, le poste est devenu vacant à la suite du départ de Céleste Grimard-Brotheridge (Département d'organisation et ressources humaines) qui a obtenu de nouvelles responsabilités; ainsi des remerciements lui sont adressés.

La secrétaire d'élections présente la liste des candidatures reçues pour ce poste au Conseil exécutif.

École des sciences de la gestion : Olga Navarro-Flores, professeure, Département de management et technologie

La candidate est ensuite invitée à présenter les raisons qui l'ont amenée à poser sa candidature, en disposant pour ce faire d'un maximum de trois (3) minutes.

Nous passons alors à la période de votation. Le président d'élections invite les membres du SPUQ à procéder, pour le poste à pourvoir, au vote secret.

À la suite du comptage des votes par la scrutatrice, de même que par la secrétaire d'élections, les résultats suivants sont proclamés :

École des sciences de la gestion : Olga Navarro-Flores

Votes pour : 6
Vote contre : 0
Vote annulé : 0

Olga Navarro-Flores est déclarée élue.

Le président d'élections félicite la personne élue, en même temps qu'il remercie les participantes et les participants.

8. Divers

Un membre mentionne qu'avec le nouveau système informatique mis en place par l'Université (SIGA3), le taux horaire apparaît désormais sur notre feuille de paie. Le Comité exécutif prend bonne note de ce commentaire, et ce point sera de nouveau discuté à la prochaine réunion du Conseil syndical.

Levée de la réunion à 14 heures 45.

La présidente,

La secrétaire,

Michèle Nevert

Marie-Cécile Guillot

Liste des documents remis (Conseil syndical du SPUQ du mercredi 3 novembre 2010)

1. Projet d'ordre du jour
2. Procès-verbal de la 1^{re} réunion du Conseil syndical du SPUQ 2010-2011 tenue le jeudi 23 septembre 2010
3. SPUQ, projet de résolution : Appui à la demande de l'École de langues
4. Commission des relations de travail du Québec, décision du commissaire Alain Turcotte (dossier : AM-1001-4125; Cas : CM-2010-1368), 13 octobre 2010